



CTMEN du 15 décembre 2021

Déclaration liminaire de la FSU

« L'école, c'est du sérieux » affirmait il y a quelques jours Jean-Michel Blanquer sur les ondes d'une matinale radio. Ce CTM consacré au bilan de la rentrée et à la préparation de la prochaine va montrer une fois de plus le gouffre entre les paroles et les actes du Ministre. Si l'école était traitée si sérieusement que le prétend le ministre, ce budget 2022 aurait des contours bien différents. Pourtant les défis sont multiples : à la fin de ce quinquennat, les effets de la politique éducative menée au pas de charge, dans une forme de gouvernance ministérielle très verticale, voire brutale, se font durement sentir : dégradation des conditions d'exercices des différents métiers de l'éducation, détérioration des conditions d'apprentissages, réformes dont certaines ont aggravé les inégalités entre les élèves....Les témoignages de perte de sens des métiers se multiplient. Le désarroi, l'épuisement, l'amertume, la colère s'expriment sous différentes formes mais à chaque fois le même message : les personnels tiennent, par sens du service public, pour les élèves, mais n'ont plus vraiment d'illusion sur la capacité de l'institution à les écouter et à les considérer.

La crise sanitaire est bien évidemment aussi passée par là : sa gestion erratique, comme le montre encore la situation actuelle dans le premier degré, a durablement marqué les personnels.

Aux dégradations des conditions d'exercice des métiers de l'éducation produites par la politique du ministre se sont ajoutés la crise sanitaire, ses conséquences et les errements de sa gestion.

En tout état de cause, ce que l'épidémie de Covid-19 a démontré, c'est la nécessité de renforcer les services publics, ceux de la Santé évidemment, mais aussi l'École et tous les métiers de l'éducation, tant ceux-ci sont aussi en première ligne pour faire tenir toute la société et au-delà préserver tout son avenir.

Le budget 2022 ignore ce constat ! Il ne tient aucun compte de la nécessité de créer massivement des postes dans tous les métiers !

Dans le premier degré, la politique a consisté tout au long du quinquennat à créer environ 10 000 postes largement gagés sur les suppressions dans le second degré. Pourtant, ceux-ci sont insuffisants ne serait-ce que pour mettre en œuvre les priorités ministérielles. Au total, ces choix aboutissent à dégrader les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles.

Dans le second degré, 7900 emplois de professeur-es auront été supprimés sur l'ensemble du quinquennat. L'équivalent de 175 collèges rayés de la carte ! On notera d'ailleurs que le SNU a bénéficié de plus d'attention avec la

création de 80 ETP au budget 2022. Le message politique a au moins le mérite de la clarté à défaut de l'ambition éducative et pédagogique. Le ministre ne cesse de répéter que ces suppressions sont compensées par des heures supplémentaires. Qui peut encore croire ce discours qui fait fi des réalités de terrain : les enseignants sont tellement surchargés de travail, épuisés, qu'en 2019 seulement 1/3 des HS supplémentaires budgétées a été consommé. Et que dire de ce choix honteux d'organiser le sous paiement de services entiers par l'alourdissement des charges de travail des personnels. Ce choix est d'autant plus irresponsable qu'il contribue à renforcer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Les engagements pris, notamment dans l'axe 3 du plan d'action, restent au stade des intentions et rien ne sera concrétisé sur le quinquennat pour remédier à cette profonde injustice sociale. La FSU continuera de mener partout les combats pour l'égalité professionnelle femmes/hommes et demande une présentation urgente du bilan du plan d'action lors du prochain comité technique ministériel comme inscrit dans les textes.

Dans l'enseignement professionnel, la liquidation de plus de 1200 postes de professeurs de lycée professionnel imputable à la transformation de la voie professionnelle fait exploser la charge de travail tout en dégradant la scolarité des élèves. La volonté d'imposer aux forceps l'apprentissage dans les LP, SEP et EREA dégrade aussi les conditions de travail et fragilise les statuts.

En ce qui concerne les filières administrative et technique, les quelque 50 créations annoncées cette année ne renforceront pas les services et les établissements pourtant largement à l'os, car celles-ci sont surtout orientées sur les missions « jeunesse » et non « éducation ». Pourtant, les services de gestion de personnels, les services d'examens et tous les services administratifs croulent sous des charges de travail liées aux réformes mal pensées du ministère et plus largement du gouvernement. Le surcroît de travail provoqué par les quelques mesures positives ayant concerné les personnels et leurs fiches de paie ont fait apparaître le manque de personnels notamment dans les services gestionnaires de personnels, dans les services académiques comme dans les établissements scolaires. Tout ceci est une des conséquences des 400 postes supprimés durant le quinquennat, à la rentrée 2019. Leur recréation est une exigence immédiate !

Dans les filières santé et sociale, l'annonce de la mesure de 50 créations partagées de postes d'infirmières et d'AS est une mesure indigne face aux besoins des élèves. Seule une création massive de postes permettra de répondre aux besoins exponentiels des élèves en santé, en accompagnement social et en prévention. En effet, tous les acteurs de la santé mentale s'accordent à dire que l'état de santé des élèves, collégien-nes, lycéen-nes et étudiant-es s'est fortement dégradé. Dans le même temps, deux infirmières sur trois se déclarent en souffrance. La mobilisation de la semaine dernière des personnels du travail social témoigne du profond malaise. La crise de la Covid n'a été qu'un facteur aggravant d'une situation déjà très dégradée.

Bref, mener une politique éducative ambitieuse, c'est tout autre chose qu'un jeu de chaises musicales budgétaires entouré d'une communication politique qui esquive la réalité et les effets des réformes que les personnels réfutent.

Ce qui devrait être à l'ordre du jour, c'est un plan pluriannuel de création massive d'emplois dans tous les métiers de l'éducation. La FSU demande que sans attendre un collectif budgétaire soit envisagé pour rétablir des conditions de

rentrée dignes en 2022.

Les annonces de fin de quinquennat labellisées « Grenelle de l'éducation » concernant la reconnaissance des personnels et de leurs métiers promises au début de celui-ci, ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels.

Pour l'ensemble des professions, les mesures ministérielles et gouvernementales envisagées, et notamment l'annonce de la poursuite de la politique du gel de la valeur du point d'indice, révèlent l'incurie de la politique salariale et de revalorisation des carrières. Seules les mesures du protocole PPCR décidées par le gouvernement précédent auront servi d'amortisseur à la dévalorisation des carrières. C'est inadmissible au regard de la réalité vécue et au déclasserment des personnels. La FSU réaffirme son exigence d'un traitement correct du sujet en commençant par la revalorisation des grilles indiciaires et des carrières, pour toutes et tous, couplée à un plan pluriannuel de revalorisation de la valeur du point d'indice. Aujourd'hui, les tassements des grilles indiciaires auxquels la politique du gouvernement aboutit sont inacceptables !

Concernant les revalorisations indemnitaires et le plan de requalification de la filière administrative et technique, la FSU continue de critiquer leur manque d'ambition au regard de la situation et le flou de la méthode d'application pluriannuelle en l'absence de loi de programmation. Les premières discussions académiques montrent que ces mesures ne bénéficieront pas à l'ensemble des personnels, loin s'en faut. Et d'ailleurs, les académies qui finançaient leurs politiques indemnitaires par des sous-consommations en emplois verront-elles leurs schémas d'emplois corrigés de sorte que les personnels n'ayant pas bénéficié de vraies revalorisations indemnitaires voient au moins leurs conditions de travail ne pas se dégrader davantage ? Par ailleurs, nous sommes toujours en attente d'une réponse du ministère quant à l'ouverture des concertations sur la revalorisation indemnitaire 2022 (car nous sommes encore loin de l'égalité de traitement interministérielle) ainsi que sur les conditions de travail et de rémunération des personnels contractuels. Pour la FSU, le sujet ne s'est pas clos par les décisions ministérielles 2021, les mesures de revalorisation doivent continuer en 2022 !

Comme autre sujet d'actualité, les débats parlementaires relatifs au projet de loi 3DS montrent l'urgence à rompre avec une méthode : celle qui se fonde sur des idées reçues ou sur une conception de l'organisation de l'éducation nationale et de son pilotage comme « monnaie d'échange » pour satisfaire des visions politiques à courte vue. Le retour dans le projet de loi de l'article 41, porté par la majorité présidentielle en commission, et aggravé dans sa rédaction par un amendement du gouvernement, est absolument inadmissible. Rappelons que les organisations syndicales ont unanimement rejeté tout projet de mettre en état de schizophrénie administrative le fonctionnement et la gouvernance des EPLE. Aggraver ainsi la mise sous tension des établissements dont le maillage territorial fait vivre partout au quotidien l'ensemble du second degré du service public d'éducation nationale est le contraire même d'une politique éducative. Cela procède de la négation de la contribution à l'acte éducatif des personnels qui assument les fonctions d'administration et de gestion de celui-ci sur l'ensemble du territoire national et d'une profonde ignorance de leurs métiers. Ce qui s'exprime derrière le rejet massif et majoritaire par les collègues des dispositions projetées par cet article 41, c'est le refus que les quotidiens professionnels des personnels dans les EPLE, à commencer par ceux des adjoint-es gestionnaires ou ceux des équipes de direction et de toute la communauté

éducative, soient ainsi dégradés au mépris de leurs compétences et de leur engagement quotidien pour le service public national d'éducation.

Concernant le projet de loi 3DS, encore, la FSU réaffirme son opposition au transfert de la compétence « santé scolaire » aux départements. L'article 41A dans sa rédaction laisse ouverte cette possibilité. Or elle ne permettra pas d'accroître la performance de la santé scolaire grâce à un pilotage départemental et nuirait gravement à l'objectif de réussite scolaire de tous les élèves. La santé des élèves étant un des déterminants majeurs de la réussite scolaire, la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves doit rester une mission de l'Éducation nationale. Un tel projet de transfert, s'il revenait à l'ordre du jour, ne rencontrerait toujours pas l'adhésion des infirmier·e·s de l'Éducation nationale qui sont attaché·es, pour plus de 93% d'entre elles, au cadre ministériel et au caractère national de la santé à l'École. Les services de protection maternelle et infantile d'une part et la mission de promotion de la santé à l'école sont deux pôles qui servent de façon complémentaire l'amélioration de la santé des jeunes. Leur point commun est, par contre, la faiblesse de l'action publique en la matière, résultante des politiques publiques menées et de l'austérité budgétaire qu'elles organisent. La FSU exige le retrait de l'article 41A de cette loi.

Pour la FSU, l'ensemble des missions qui sont celles de l'Éducation nationale ne doivent pas être décentralisées, voire externalisées, mais au contraire confortées, soutenues et valorisées par le ministère.

Le gouvernement avec l'appui de la députée Rihlac a fait adopter une loi créant un emploi fonctionnel pour la direction d'école Non seulement cette loi n'apporte pas les réponses attendues pour les écoles, leur personnel et en particulier les directrices et directeurs d'école. Mais en plus elle met à mal les collectifs de travail et le bon fonctionnement du service public d'éducation dans le 1er degré.

Toujours à la Une de l'actualité, la question des difficultés de remplacements ! Comme le pointe la FSU depuis longtemps, l'explication est évidente : la diminution du nombre de remplaçant·es est liée aux suppressions d'emplois et à la perte d'attractivité de nos métiers. Plutôt que de créer des postes de remplacement en nombre suffisant le ministère fait le choix d'expérimenter dans le 1er degré une application qui n'a d'autre objectif que de masquer le manque de remplaçant·e. Dans ce contexte, la Cour des Comptes a commis un rapport particulièrement remarqué, mais fort peu remarquable, sobrement intitulé « Gestion des absences des enseignants ». Si les magistrats de la Cour des Comptes pointent le fait que les enseignants sont moins absents que l'ensemble des salarié·es, ils tentent de recycler leurs vieilles lunes comme la modification des statuts avec l'annualisation des services, l'augmentation des heures supplémentaires ou la bivalence en y ajoutant une pincée de visio pour être dans l'air du temps.

Bref, vous l'aurez compris, au contrôle continu, comme en épreuve terminale, pour ce qui est du système éducatif, la politique du ministre est un échec ! Ce n'est pas sérieux !